

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 janvier 2013**

Décision n° **B-2013-3809**

commune (s) : Fleurieu sur Saône

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain nu située lieudit Le Mas, rue du Buisson et appartenant à l'Association syndicale libre du lotissement Saint Martin

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mercredi 26 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 8 janvier 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bouju, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Barge, Claisse (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Daclin, Bernard R., Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 7 janvier 2013**Décision n° B-2013-3809**

commune (s) : Fleurieu sur Saône

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain nu située lieudit Le Mas, rue du Buisson et appartenant à l'Association syndicale libre du lotissement Saint Martin**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 décembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du projet de requalification de la rue du Buisson et de la création d'un bassin de rétention en vue de traiter les eaux de ruissellement, la Communauté urbaine de Lyon a, par délibération n° 2011-2007 du Conseil du 7 février 2011 réaffirmé l'objet du projet de requalification de la rue du Buisson et le traitement des eaux de ruissellement, confirmé l'intérêt général de cette opération et pris acte de l'avis favorable du commissaire-enquêteur sur la déclaration d'utilité publique (DUP), sur la déclaration d'intérêt général et sur la cessibilité des emprises nécessaires à la réalisation du projet.

Par arrêté n° 2011-4257 du 1er juillet 2011, monsieur le Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône a déclaré d'utilité publique les acquisitions des terrains et les travaux à entreprendre par la Communauté urbaine pour la réalisation du projet de requalification de la rue du Buisson et la création du bassin de rétention par la Communauté urbaine.

Par arrêté n° 2012-1214 du 9 février 2012, il a déclaré cessible, au profit de la Communauté urbaine, les parcelles de terrains nécessaires à la réalisation dudit projet.

La Communauté urbaine se propose donc d'acquérir une parcelle de terrain nu, aménagée en trottoir, libre de toute location ou occupation, située lieudit Le Mas, rue du Buisson à Fleurieu sur Saône et appartenant à l'Association syndicale libre du lotissement Saint Martin.

Cette parcelle, d'une superficie de 40 mètres carrés est cadastrée sous le numéro 339 de la section AB.

Aux termes du compromis qui a été établi, l'Association syndicale libre du lotissement Saint Martin consentirait à céder ledit terrain, libre de toute location ou occupation, au prix de 4 800 €, auquel s'ajoute une indemnité de emploi de 960 €, soit un montant total de 5 760 €, conforme à l'avis de France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 30 mars 2012 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant total de 5 760 €, indemnité de remploi comprise, d'une parcelle de terrain nu cadastrée AB339 située lieudit Le Mas rue du Buisson à Fleurieu sur Saône et appartenant à l'Association syndicale libre du lotissement Saint Martin, dans le cadre du projet de requalification de ladite rue et de la création d'un bassin de rétention.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n°0P09O1345, le 12 juin 2006 pour la somme de 40 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 5 760 € correspondant au prix de l'acquisition et de 600 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 janvier 2013.